# Le monde juridique est en mutation

Le numérique est l'outil de coopération incontournable entre les acteurs de justice du 21ème siècle.

Les nouvelles technologies se sont massivement développées dans le domaine du droit courrier électronique, logiciel de gestion de la facturation, numérisation des documents, base de données, GED, CRM.... De nouveaux outils apparaissent destinés à l'amélioration de la communication, de la collaboration, de la recherche et de l'automatisation tant en interne qu'en externe (Extranet, Visio-conférence, plate-formes collaboratives). Avec l'apport de l'intelligence artificielle, se développent des plateformes de recherche de la connaissance, de production automatisée de documents ou encore de gestion de projets.

#### Cette révolution technologique est accélérée par l'innovation disruptive des LegalTech.

Ces évolutions vont ouvrir des portes à des services juridiques de proximité par l'automatisation du service, la réduction des coûts et la mise à disposition gratuite de la connaissance. Elles vont pousser les acteurs juridiques à externaliser des tâches à la valeur ajoutée trop faible ou encore à revoir leurs structures

de coûts. En effet, nombreux sont aujourd'hui les particuliers ou les PME à se passer d'un avocat pour réaliser des actes juridiques simples ou des contrats mais aussi pour porter leurs affaires devant la justice. Simple d'utilisation, avec un service rendu immédiat, des explications claires et intelligibles, une transparence sur les prix, ces nouveaux acteurs séduisent de plus en plus d'utilisateurs. Mais ce qui fait aussi leur succès, audelà de tous ces avantages, ce sont les tarifs proposés, bien en deçà de ceux des professionnels du droit. Les LegalTech contribuent ainsi à démocratiser le droit et la justice. Ces nouveaux entrants vont

## Les startups se sont multipliées surtout en France.

augmenter la taille du marché du

besoins - ou en répondant à des

droit, en créant de nouveaux

besoins non satisfaits (petits

litiges, services en ligne...).

On en compte plus de 100. Les services sont très divers :

L'automatisation de documents: des startups comme <u>Legalstart</u>, <u>Captain Contrat</u>, en France, et <u>Lawbox</u>, <u>Lebonbail</u>, en Belgique, permettent aux entreprises de générer des contrats divers et personnalisés à partir de formulaires intelligents et rapides.

Le référencement des avocats: il est désormais possible de contacter un avocat en ligne et même de disposer de conseils personnalisés sans avoir d'avocat attitré.(Avostart, Wengo,

<u>LebonAvocat.com</u>). Tout service Internet ne se conçoit pas sans la notation de celui qui fournit le service. On se dirige sans doute aussi vers la notation des avocats.

La résolution des litiges en ligne: il est aussi possible de résoudre des litiges en entamant une procédure à l'amiable, ou encore en entamant des procédures judiciaires, ou même une formule d'arbitrage de manière intégralement digitalisée. (eJust, Weclaim) avec possibilité de faire financer ces actions par des tiers (Alterlitigation, Actoowin)

#### La prospective des décisions judiciaires:

des outils de prospectives vont permettre de prédire le contenu des décisions de justice : L'application des techniques de machine learning à la justice prédictive va permettre d'extraire par une analyse statistique des données d'un litige (juridiques, judiciaires ou factuelles) une probabilité de l'issue de l'affaire. Un tel outil, proposé notamment par Prédictice, sera utilisé à terme pour optimiser les stratégies contentieuses en comparant leur chance d'aboutir et en identifiant les leviers de succès.

### L'accès à la connaissance en ligne:

Doctrine.fr est une forme de Google du droit lancée il y a peu et fondée sur le big data, qui permet d'effectuer des recherches juridiques précises en quelques secondes. En Belgique, le site public de législation et jurisprudence JURIDAT n'est pas aussi performant et complet que

LEGIFRANCE. Des entrepreneurs se sont attelé à la tâche de créer une base de données juridique à l'échelle du pays: Lex.be. Des robots d'intelligence artificiels se développent aux USA (Ross System qui utilise le robot Watson de IBM ou Peter). Ils peuvent donner des avis juridiques en ligne.

#### Le marché du droit a entamé sa mue.

Certains craignent "l'ubérisation": une part de la valeur de la prestation juridique pourrait passer des mains de l'avocat à celles des intermédiaires et prestataires non réglementés. plus efficaces en marketing et créations de services. Les professions juridiques ont tardé à développer leur présence en ligne ainsi qu'à remodeler leur offre afin de s'adapter aux particularités de la vente sur Internet. Les entrepreneurs ont su tirer parti de cette absence d'adaptation de la part des métiers du droit, et se spécialiser dans la mise en place de plateformes permettant aux avocats d'acquérir de la clientèle par le biais d'autres canaux.

## Une vision prospective basée sur les valeurs fondamentales de l'avocat.

Comment réagir ce mouvement? Non par la peur ou la résistance, mais en développant une vision prospective en se recentrant sur la plus-value de l'avocat. Celle-ci repose sur le capital de confiance que la profession véhicule avec ses valeurs essentielles d'indépendance et de secret professionnel. A cela

s'ajoutent des compétences et des expertises pointues (savoirfaire) auxquelles devraient se combiner une attitude bienveillante d'écoute et de collaboration (savoir – être). C'est sur base de ce capital que la profession doit se réinventer.

Tous les avocats sont concernés. Ils doivent être aidés à franchir cette étape et à utiliser les nouveaux outils pour construire leur avenir sereinement.

Et ce n'est pas seulement les avocats qui doivent se transformer mais tous les acteurs de Justice. La Belgique a pris du retard. La Justice est en papier. Les communications se font pour la plupart par courrier. Les agendas ne sont pas en ligne. Les magistrats détiennent un matériel informatique obsolète.

« Nous devons être des acteurs de l'informatisation de la Justice et prendre nos responsabilités. En sachant que les caisses de l'État sont vides, si nous ne bougeons pas, la Justice, en Belgique, restera ce qu'elle est: une Justice en papier. Ce qui a manqué à la Justice jusqu'à présent, c'est une administration forte et une vision » (Jean-Pierre Buyle, président d'Avocats.be). Il n'est pas trop tard, mais il est temps de monter dans le train du numérique, c'est pourquoi Avocats.be organise, en collaboration avec l'UIA et le Barreau de Bruxelles, une rencontre des acteurs de justice sur « L'Electrochoc du numérique », le 15 décembre 2016 au siège de la FEB, rue Ravenstein 4 à 1000 Bruxelles.

#### Stanislas van Wassenhove Avocat – Fondateur de l'Université d'été Trans-mutation